

Formations BTP

09

Chefs d'entreprise, Conjointes Collaboratrices & Salariés

*se former aujourd'hui,
pour être plus efficace
demain*

FORMATIONS
OBLIGATOIRES

HYGIÈNE
SÉCURITÉ

ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

QUALIFICATIONS RGE

RÈGLEMENTATION
TRANSITION
NUMÉRIQUE

GESTION
D'ACTIVITÉS

TECHNIQUES
ET PRATIQUES
PROFESSIONNELLES

CTFPA
Centre Technique et de Formation
des Professionnels de l'Artisanat


cnap
Les artisans des Travaux Publics
et du Bâtiment


CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
ARIÈGE

**Métiers du Bâtiment
et des Travaux Publics**

1^{er} SEMESTRE 2022

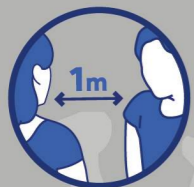
PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude
ou dans un mouchoir



Respecter une distance
d'au moins un mètre avec les autres



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main
et arrêter les ambrassades

DISPOSITIONS COVID-19

LE STAGIAIRE:

- Les stagiaires et le formateur accéderont à la salle à tour de rôle pour éviter les contacts.
- Chaque stagiaire se verra remettre un questionnaire pour faire un auto-diagnostic de son état de santé.
- Le stagiaire devra respecter les gestes barrières affichés dans la salle de formation.
- Chaque stagiaire devra disposer de ses propres outils de travail: les fournitures telles que stylos, agrafeuses, téléphone ne doivent pas être partagés.

RESPECT DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES:

- La salle de formation sera spécialement aménagée pour le respect des règles de distanciation sociale.
- L'accès se fera par une seule entrée.
- La salle devra être aérée continuellement.
- La désinfection de la salle, des portes et des toilettes sera assurée par la femme de ménage tous les jours.

GEL HYDRO-ALCOOLIQUE:

L'Organisme de formation mettra à disposition le gel hydro-alcoolique à l'entrée de la salle : lavage des mains obligatoire pour le stagiaire à l'entrée.

LINGETTES DESINFECTANTES:

Des lingettes désinfectantes seront mises à la disposition des stagiaires et du formateur (notamment pour désinfecter le thermo après s'être servi du café...) ou pour tout autre utilisation comme le vidéo projecteur.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE:

À compter du 20 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un **masque** grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières



Dans le cas où un participant ne respecte pas les dispositions mentionnées ci-dessus, la CAPEB et la CNATP de l'Ariège se réservent le droit de refuser l'accès à la salle de formation au participant.

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL AUX ENTREPRISES

La CAPEB et la CNATP de l'Ariège ont développé ensemble un service de proximité destiné à vous aider, à vous accompagner dans vos démarches de formations pour vous-même, votre conjoint et vos salariés.

De l'identification de vos besoins à la programmation des formations, en passant par le montage des dossiers de prise en charge financière, notre chargée de la formation vous accompagne dans toutes vos démarches.

1- CONSEIL

- **Identification** de vos besoins
- **Information** sur les formations obligatoires
- **Conseil** pour accéder et se préparer aux nouveaux marchés

2- PRISE EN CHARGE

- **Montage** des dossiers
- **Suivi** des remboursements

3- PROGRAMMATION - SUIVI ET ACCUEIL

- **Programmation** des formations les plus adaptées à vos Entreprises, à vos marchés et aux évolutions des besoins de vos clients et de la réglementation des métiers.
- **Suivi** des dossiers des formations continues obligatoires
- **Accueil** des stagiaires et contrôle de leur satisfaction



Pour tout renseignement

Téléphone: 05 34 09 81 82
courriel: formation@u2p09.fr

Katia CATTANEO
Chargée formations et qualifications

Inscriptions aux formations
Gestions des suivis
Renseignements et conseils
« Back Office Formation »
Enregistrement des paiements
Procédures liées aux qualifications
Suivi des dossiers de qualification
et de leur renouvellement

Monique MACIEL
Chargée relations avec les Entreprises
06.80.04.08.78

Ingénierie formation
Conseils et orientation aux entreprises
Audit et plan d'action individualisés
Qualifications, labels et marque
et notamment RGE

PRINTEMPS 2022
Foix Labarre

Salon Professionnel des Entreprises du BTP de l'Ariège

ARTIBTP 2022



ASSOCIATIONS NOS FORCES ET NOTRE ÉNERGIE



SECURITE - FORMATIONS OBLIGATOIRES
Pages 6 à 9

TECHNIQUE MÉTIERS
Pages 10 à 12

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE- QUALIFICATIONS RGE
Pages 13 à 14

GESTION DES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
Pages 15 à 17

JANVIER		
1	S	JOUR DE L'AN
2	D	
3	L	
4	M	
5	M	
6	J	
7	V	
8	S	
9	D	
10	L	
11	M	
12	M	
13	J	
14	V	
15	S	
16	D	
17	L	
18	M	RSST
19	M	
20	J	INITIATION TABLEUR EXCEL
21	V	ENTREPRISE BTP
22	S	
23	D	
24	L	
25	M	
26	M	CACES
27	J	NACELLE
28	V	R486 CAT B
29	S	
30	D	
31	L	

FÉVRIER		
1	M	SST
2	M	SST
3	J	
4	V	
5	S	
6	D	
7	L	CACES
8	M	MANUSCOPIQUE
9	M	R482 CAT F
10	J	ANALYSE COMPTE
11	V	DE RESULTAT
12	S	
13	D	
14	L	
15	M	RECYCLAGE
16	M	HAB. ELECT. B2V-BR
17	J	
18	V	
19	S	
20	D	
21	L	MANIPULATION FLUIDES FRIGORIGÈNES
22	M	MANIPULATION FLUIDES FRIGORIGÈNES
23	M	MANIPULATION FLUIDES FRIGORIGÈNES
24	J	MANIPULATION FLUIDES FRIGORIGÈNES
25	V	MANIPULATION FLUIDES FRIGORIGÈNES
26	S	
27	D	
28	L	

MARS		
1	M	
2	M	FEEBAT RENOVE
3	J	FEEBAT RENOVE
4	V	FEEBAT RENOVE
5	S	
6	D	
7	L	ASSISTANTE BTP
8	M	AIPR
9	M	
10	J	PLÂTRES
11	V	DE SOL
12	S	
13	D	
14	L	
15	M	
16	M	HABILITATION
17	J	ELECTRIQUE
18	V	B2V - BR
19	S	
20	D	
21	L	
22	M	
23	M	
24	J	INITIATION
25	V	SOUDEURE ZINC
26	S	
27	D	
28	L	QUALIPAC
29	M	QUALIPAC
30	M	QUALIPAC
31	J	QUALIPAC

AVRIL		
1	V	QUALIPAC
2	S	
3	D	
4	L	
5	M	RENOV ÉNERGÉTIQUE 2020
6	M	
7	J	ANALYSE
8	V	DDU BILAN
9	S	
10	D	
11	L	MENUISERIES
12	M	MENUISERIES
13	M	ASSISTANTE BTP
14	J	
15	V	
16	S	
17	D	
18	L	LUNDI DE PÂQUES
19	M	
20	M	
21	J	AIDES AUX TRAVAUX
22	V	
23	S	
24	D	
25	L	ECHAFAUDDAGE
26	M	ECHAFAUDDAGE
27	M	ECHAFAUDDAGE
28	J	QUALIBOIS AIR
29	V	
30	S	

MAI		
1	D	FÊTE DU TRAVAIL
2	L	ASSISTANTE
3	M	BTP
4	M	
5	J	TRAVAUX EN HAUTEUR
6	V	
7	S	
8	D	VICTOIRE 39-45
9	L	
10	M	
11	M	
12	J	CHORUS PRO
13	V	SALON ARTI BTP
14	S	
15	D	
16	L	ENTRETIEN
17	M	CHAUDIÈRES
18	M	GAZ ET FIOUL
19	J	
20	V	
21	S	
22	D	
23	L	ASSISTANTE BTP
24	M	
25	M	
26	J	ASCENSION
27	V	
28	S	
29	D	
30	L	HABITAT
31	M	SENIOR

JUIN		
1	M	CACES
2	J	NACELLE
3	V	R486 CAT B
4	S	
5	D	
6	L	PENTECÔTE
7	M	
8	M	
9	J	
10	V	
11	S	
12	D	
13	L	ASSISTANTE
14	M	BTP
15	M	
16	J	PLÂTRES
17	V	CHAUX CHANVRE
18	S	
19	D	
20	L	
21	M	RSST
22	M	
23	J	MÉMOIRE TECHNIQUE
24	V	
25	S	
26	D	
27	L	
28	M	
29	M	PGI
30	J	PGI

JUILLET		
1	V	PGI
2	S	
3	D	
4	L	ASSISTANTE BTP
5	M	ASSISTANTE BTP
6	M	QUALIBOIS EAU
7	J	QUALIBOIS EAU
8	V	QUALIBOIS EAU
9	S	
10	D	
11	L	
12	M	
13	M	
14	J	FÊTE NATIONALE
15	V	
16	S	
17	D	
18	L	
19	M	
20	M	
21	J	
22	V	
23	S	
24	D	
25	L	
26	M	
27	M	
28	J	
29	V	
30	S	
31	D	

RSST

2 SESSIONS PROGRAMMÉES

Animé par Jean-Marc PONS



18 JANVIER et 21 JUIN

Vous ou votre salarié, arrivez à terme de la validité de votre SST.

Nous vous proposons une session Recyclage SST afin de conserver la validité du brevet de secourisme, pour lequel il est obligatoire de suivre un recyclage une fois tous les deux ans.

Revoir, confirmer et réactualiser les gestes indispensables pour porter secours aux victimes dans le cadre du travail en attendant l'arrivée des secours médicalisés.

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour
Coût de la formation: 272 €
RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 175€) 97 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 140€) 132 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)
> [Session de JANVIER](#)
> [Session de JUIN](#)

CACES R 482 CAT. F

Du 7 au 9 FEVRIER

Animé par ECF

validité 10 ans

Le CACES, vous permet de répondre à vos obligations de délivrance d'une autorisation de conduite à vos salariés. Cette formation concerne le manuscopique.

Objectif :

Obtenir le Certificat d'Aptitude à Conduire En Sécurité (CACES)

Jour 1 - THEORIE

- La réglementation: Recommandation R482.
- Classification, technologie.
- Sécurité.

Jour 2 - PRATIQUE

- Vérifications
- Conduite, circulation et manœuvres
- Maintenance

Jour 3 - TESTS



* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours
Coût de la formation: 816 €
RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 175 €) 291 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 420 €) 396 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

CACES R486 CAT.B

2 SESSIONS PROGRAMMÉES

Animé par ECF

Du 26 au 28 JANVIER et du 1^{er} AU 3 JUIN



Le CACES, Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité, vous permet de répondre à vos obligations de délivrance d'une autorisation de conduite à vos salariés.

Cette formation concerne les nacelles multidirectionnelles.

Objectif :

Obtenir le Certificat d'Aptitude à Conduire En Sécurité (CACES)

- Jour 1 - THEORIE
- Jour 2 - PRATIQUE
- Jour 3 - TESTS

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours
Coût de la formation: 816 €
RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 525 €) 291 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 420 €) 396 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)
> [Session de JANVIER](#)
> [Session de JUIN](#)

Recyclage HAB. ÉLEC B2V-BR

15 et 16 FÉVRIER

Animé par PERFORM

Objectif :

Etre capable de connaître le risque électrique et savoir mettre en œuvre les procédures de sécurité et connaître les limites des interventions BR.

- Symboles d'habilitation et rôles de chacun
- Prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Interventions en basse tension d'entretien et de dépannage
- Matériels électriques BT et HT
- Informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Utilisation du matériel et de l'outillage spécifique aux interventions BT
- Opérations de consignation et documents associés
- Passage du QCM

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours
Coût de la formation: 544 €
RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 350 €) 194 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 280 €) 264 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 544 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

SST

Du 1er au 2 FEVRIER

Animé par Jean-Marc PONS

validité 2 ans

L'article R241.39 du Code du Travail exige que : « dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes pendant plus de 15 jours, un membre du personnel doit avoir reçu l'instruction pour donner les premiers secours d'urgence ».

Il est important que des membres de l'entreprise en nombre suffisant aient reçu une formation aux premiers secours pour protéger, alerter et secourir.

Cette formation permet d'obtenir le brevet SST et de répondre aux obligations en matière d'évaluations des risques professionnels.



6 * conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours
Coût de la formation: 544 €
RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 350 €) 194 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 280 €) 264 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 544 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

AIPR

8 MARS

Animé par PERFORM

validité 5 ans



Formation obligatoire depuis le 1er janvier 2018

- Connaître la réglementation DT - DICT
- Savoir préparer les travaux à proximité des réseaux
- Se situer dans les niveaux de responsabilité parmi les différents acteurs
- Se préparer aux questions QCM

7 * conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour
Coût de la formation: 272 €
RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 525€) 97 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 140€) 132 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

HAB.ÉLECTRIQUE B2V-BR

Du 16 au 18 MARS

Animé par PERFORM

Depuis le 1er juillet 2015, l'habilitation électrique est OBLIGATOIRE

Etre capable d'exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques Basse Tension dans le respect de la norme NF C18-510.

- Connaître la réglementation en vigueur
- Evaluation des risques, incidence sur le comportement et règles de sécurité : intervenantes, Domaines de tension et zones à risque électrique
- Consignation et travaux hors tension en BT
- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension BT
- Interventions en BT
- Consignation, travaux, opérations particulières
- Sécurité lors des opérations de mesurage
- Appareils électriques amovibles et portatifs à main
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine élec-

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €

RESTE À CHARGE*

- | | |
|---|-------|
| - Chef d'entreprise
ou conjoint collaborateur
<small>(participation FAFCEA 175 €)</small> | 291 € |
| - Salarié
<small>(participation CONSTRUCTYS 420 €)</small> | 396 € |
| - Salarié autre
<small>(nous contacter pour les prises en charge)</small> | 816 € |

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

Personnes

BASES EN ÉLECTRICITÉ

Du 11 au 13 AVRIL

Animé par PERFORM

Objectif :

Etre capable de revoir ou apprendre les fondamentaux en électricité.
Etre capable de réaliser des opérations de pratique de mesurages

Programme :

Bases de l'électricité

Norme NFC 15100

- Notions de base sur la matière : atomes et molécules
- Le champ magnétique : connaissances de base sur les lois de l'électromagnétisme : production de l'électricité, ses effets et ses applications techniques
- Les grandeurs électriques (le courant continu et alternatif, tension, intensité, puissance et énergie, le monophasé et le triphasé)

- Le contexte réglementaire,
- les schémas de liaison à la terre,
- l'appareillage électrique,
- les règles normatives de l'Habitat
- la liaison équipotentielle

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €

RESTE À CHARGE*

- | | |
|---|-------|
| - Chef d'entreprise
ou conjoint collaborateur
<small>(participation FAFCEA 525 €)</small> | 291 € |
| - Salarié
<small>(participation CONSTRUCTYS 420 €)</small> | 396 € |
| - Salarié autre
<small>(nous contacter pour les prises en charge)</small> | 816 € |

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

ÉCHAFAUDAGE

DU 25 au 27 AVRIL

Animé par PICA

Les chutes de hauteur constituent l'une des premières causes d'accidents du travail graves et mortels. Les chutes à partir d'échafaudages occupent une place importante dans ces statistiques.

Vos salariés doivent être formés au montage, démontage et à la réception des échafaudages

Cette formation pratique de 3 jours vous permettra d'obtenir l'attestation nécessaire.

Objectif :

Savoir monter, réceptionner, utiliser et démonter des échafaudages de pieds fixes en toute sécurité.

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €

RESTE À CHARGE*

- | | |
|---|-------|
| - Chef d'entreprise
ou conjoint collaborateur
<small>(participation FAFCEA 525 €)</small> | 291 € |
| - Salarié
<small>(participation CONSTRUCTYS 420 €)</small> | 396 € |
| - Salarié autre
<small>(nous contacter pour les prises en charge)</small> | 816 € |

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

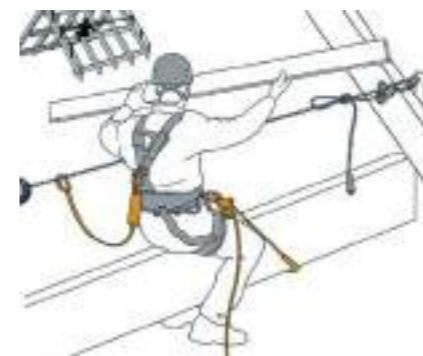
8 * conditions de financement des formations page 18

TRAVAUX EN HAUTEUR

5 MAI

Animé par PERFORM

Maîtriser la législation relative à ces matériels, les règles de prévention qui en découlent et être capable de les appliquer sur le chantier.



- Sensibiliser et analyser les risques liés aux travaux en hauteur
- Connaître et respecter la réglementation concernant les travaux temporaires en hauteur
- Acquérir la maîtrise de l'utilisation du harnais en respectant les règles de sécurité et de conformité
- Se déplacer en milieu vertical sous la responsabilité d'un technicien cordiste

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- | | |
|---|-------|
| - Chef d'entreprise
ou conjoint collaborateur
<small>(participation FAFCEA 175 €)</small> | 97 € |
| - Salarié
<small>(participation CONSTRUCTYS 140 €)</small> | 132 € |
| - Salarié autre
<small>(nous contacter pour les prises en charge)</small> | 272 € |

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

Service Caméra Thermographique CAPEB 09

Le Service :

Mise à disposition gratuite d'une caméra thermographique sur une durée maximum de 3 jours.

Les Bénéficiaires :

Tous les adhérents de la CAPEB 09, avec une priorité donnée aux **Eco Artisans** en cas de demandes simultanées de réservation.

Conditions préalables à cette mise à disposition :

- Suivi d'une formation obligatoire sur l'utilisation et l'exploitation optimale d'une caméra thermographique (formation faisant l'objet de prise en charge.)
- Demande de réservation de la caméra effectuée auprès des services de la CAPEB 09
- Remise par l'adhérent d'un chèque de caution de 3000 € HT (Valeur de la caméra : plus de 4000€ HT)
- Signature d'une convention de mise à disposition entre la CAPEB 09 et adhérent.

RECONNU
GRENELLE
L'ARTISANAT

ECO
artisan
La nouvelle énergie du bâtiment



Service Drone CAPEB 09

Le Service :

Mise à disposition gratuite d'un drone sur une durée maximum de 2 jours.

Les Bénéficiaires :

Tous les adhérents de la CAPEB 09.

Conditions préalables à cette mise à disposition :

- Suivi d'une formation obligatoire sur l'utilisation et l'exploitation optimale d'un drone (formation faisant l'objet de prise en charge.)
- Demande de réservation du drone effectuée auprès des services de la CAPEB 09
- Remise par l'adhérent d'un chèque de caution de 1250 € HT (Valeur du drone : plus de 2000€ HT)
- Signature d'une convention de mise à disposition entre la CAPEB 09 et l'adhérent.



MANIP FLUIDES

Du 21 au 25 FÉVRIER

Animé par ETE FORMATION

Formation préparatoire à l'attestation d'aptitude catégorie 1

Maîtriser les opérations de mise en service, de maintenance et d'exploitation des systèmes de climatisation, pompe à chaleur et froid commercial ou industriel (sauf climatisation automobile) de la catégorie 1 au sens des arrêtés du 30 juin 2008, du 16 avril 2010 et du 29 février 2016 (référentiels).

Formation en 3 parties

- **Théorique:** Théorie des machines frigorifiques, Le diagramme enthalpique, Impacts environnementaux et réglementation des fluides frigorigènes...
- **Pratique:** Récupération du fluide, Mise sous pression d'azote, Tirage au vide, Charge en fluide, Contrôle d'étanchéité électronique ...
- **Tests**

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 40 heures sur 5 jours

Coût de la formation: 1 360€

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 360 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 1 000 €)

- Salarié 560 €
(participation CONSTRUCTYS 800€)

- Salarié autre 1 360€
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

PLATRES SOLS

10 et 11 MARS

Animé par ARGIO

Les sols en plâtre offrent des solutions techniques, économiques et écologiques à la réalisation de sols minéraux.

Partie THEORIQUE

Typologie et variétés des techniques : dalles et sols de finition (épaisseur, usages, supports, mode de finitions,...)

Aspects techniques : règles de mise en œuvre, protections des supports, etc.

Des outils pour transformer ces savoirs en activité économique (argumentaires, mécanisation, marchés, chiffrage, ...)

Partie PRATIQUE

Sols enduits : Plâtre à plancher : mise en œuvre et finitions

Sols auto-nivelant : Béton de Plâtres Auto-nivelants

Sols spatulés : Bétons Cirés spatulables



* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 144 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 400 €)

- Salarié 224 €
(participation CONSTRUCTYS 320 €)

- Salarié autre 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

INITIATION SOUDURE ET ZINC

24 et 25 AVRIL

Animé par le CFA de l'Ariège

S'initier aux soudures sur différents métaux utilisés en zinguerie

Théorique:

- Présentation du matériel de zinguerie
- Normes et précautions avant soudure
- Entretien du matériel de soudure

Pratique :

- Soudures à plat de 2 feuilles de zinc
- Soudures obliques de 2 feuilles de zinc
- Soudures verticales de 2 feuilles de zinc
- Façonnage d'une feuille en zinc assemblée par les 3 types de soudure
- Principes de soudure avec d'autres métaux



10 * conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 144 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 400 €)

- Salarié 224 €
(participation CONSTRUCTYS 320 €)

- Salarié autre 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

MENUISERIES

11 et 12 AVRIL

Animé par Gwendal LECOMTE

CHOISIR ET INSTALLER DES MENUISERIES PERFORMANTES

Objectif:

- Être capable de dimensionner et de choisir des menuiseries extérieures performantes dans le neuf ou l'existant notamment par rapport aux différentes réglementations (étanchéité, acoustique et énergétique).
- Savoir les poser dans les règles de l'art, et sera capable de contrôler sa pose.
- Savoir également conseiller le maître d'ouvrage sur l'entretien de celle-ci pour maintenir sa performance et prévenir tout risque de mal façon ou de sinistralité.

Programme :

Le fonctionnement d'une menuiserie, la menuiserie composante du système de ventilation, les fermetures, la réception du support et le choix du type de pose, la gestion du chantier, la pose, les impacts liés aux défauts de mise en œuvre, le contrôle et l'autocontrôle, le rôle de l'occupant, vérification des acquis de la formation et remise des attestations.

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 144 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 400 €)

- Salarié 224 €
(participation CONSTRUCTYS 320 €)

- Salarié autre 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

ENT.CHAUDIÈRES

D 16 AU 18 MAI

Animé par ETE FORMATION

CHAUDIÈRES GAZ ET FIOUL

Objectif:

- Être capable d'intervenir en entretien dépannage simple sur une chaudière et un brûleur.
- Réaliser la mise en service d'une chaudière gaz conformément aux documents constructeurs.
- Réaliser un entretien dans les règles de l'art.

Programme:

- Connaître les différentes combustions, connaître les éléments des chaudières gaz, d'un brûleur fioul.
- Analyse de panne, être capable d'effectuer un réglage d'air, Être capable d'identifier un dysfonctionnement, être capable d'utiliser un analyseur de combustion.
- Mise en situation sur différents types d'analyseurs et réglages, mise en situation sur différents générateurs et brûleurs

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 24 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 216 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 600 €)

- Salarié 336 €
(participation CONSTRUCTYS 480 €)

- Salarié autre 816 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

HABITAT SENIOR

30 et 31 MAI

Animé par AUTONOMIA

Objectif:

Anticiper, repérer et adapter le logement pour permettre aux seniors et aux personnes handicapées ou âgées de vivre le plus longtemps possible à domicile

Programme :

- La législation
- Propriétaire ou loueur d'un logement
- Les situations de maintiens à domicile
- L'évaluation globale des besoins dans le lieu de vie
- Exemple d'adaptation
- La performance énergétique
- L'intervention des acteurs extérieurs
- La charte



11 * conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 144 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 400 €)

- Salarié 224 €
(participation CONSTRUCTYS 320 €)

- Salarié autre 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

PLATRES CHAUX CHANVRES

16 et 17 JUIN

Animé par ARGIO

LE PLÂTRE, UN MATÉRIAU AUX MULTIPLES ATOUTS

Isolation et correction thermique en Plâtre-Chaux-Chanvre

Objectif:

Découvrir de 2 techniques de mise en œuvre du Plâtre-Chaux-Chanvre:

- l'enduit de correction thermique à la truelle/taloche et le banchage pour l'isolation thermique des murs et cloisons légères.
- les différentes finitions colorés en plâtre-chaux ou plâtre-terre seront également abordées ainsi qu'un bilan sur la réglementation incendie.

Partie théorique et pratique

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 400 €) 144 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 320 €) 224 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 544 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

PROFESSIONNEL GAZ Du 29 JUIN au 1er JUILLET

Animé par QUALIGAZ

Nous vous proposons, par le biais de ce stage, de vous préparer au passage du Test QCM obligatoire pour accéder à l'appellation

PROFESSIONNEL GAZ INSTALLATION.

Rappelons que cette appellation, outre sa garantie d'efficacité et de sérieux qu'elle procure à votre entreprise, vous permet :

- ⇒ De limiter les risques d'anomalies
- ⇒ De réduire le coût des certificats de 80%
- ⇒ D'éviter les contrôles systématiques

Révision des RÈGLES techniques et entraînement au QCM



PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 24 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 600 €) 216 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 480 €) 336 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

FEEBAT RENOVE

Du 2 au 4 MARS

Animé par Jacques LEBART

Devenir responsable technique en rénovation énergétique de logements

Objectif :

- ⇒ Comprendre le fonctionnement énergétique d'un bâtiment dans le contexte du « PREH »
- ⇒ Savoir repérer les principaux risques en fonction des différents types de bâti, savoir les prévenir.
- ⇒ Connaître les principales technologies clés, les différentes solutions d'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment, leurs interfaces,
- ⇒ Identifier leurs interfaces et leurs risques de dégradations associées. Dans le cadre d'une approche globale, savoir appréhender et expliquer le projet de rénovation énergétique, en interprétant une évaluation.



* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 660 €

Formation remboursée à 100% on se charge de tout

L'entreprise établira un chèque de 660 € par stagiaire à l'inscription.

Repas à la charge des stagiaires

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

QUALIPAC

Du 28 MARS au 1er AVRIL

Animé par ETE

La qualification RGE dédiée aux pompes à chaleurs

Formation agréée pour la qualification RGE QUALIPAC (obligation de suivre les 5 jours)

Objectif :

Le stagiaire possédera les connaissances élémentaires de thermodynamique indispensable et maîtrisera le savoir faire en matière de dimensionnement des équipements, de conception de tous les circuits (chauffage, capteurs, etc.)

Partie théorique et pratique :

Les bases du conditionnement d'air, Notions de Thermodynamique, Conception Installations hydrauliques, Maintenance, Les capteurs horizontaux ou verticaux...

Test QCM



* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 35 heures sur 5 jours

Coût de la formation: 1 500 €
Repas à la charge du stagiaire

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 875 €) (participation dispositif FEBBAT 450 €) 175 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 450 €) (participation dispositif FEBBAT 1 050 €) 0 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 1 500 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

Partenaire de la CAPEB

BERNER

Visserie, perçage, outillage, électroportatif, fixation...

BERNER se positionne comme l'un des leaders de la distribution pour les professionnels du bâtiment.

Découvrez les avantages dédiés aux adhérents CAPEB-CNATP

Vous souhaitez être mis en relation avec les commerciaux BERNER?

N'hésitez pas à contacter notre chargée des relations avec les entreprises.

Monique MACIEL Téléphone: 05.34.09.81.82 - Portable: 06.80.04.08.78

RÈGLEMENTAT. ENVIRONNEMENTALE 5 AVRIL

Animé par Jacques LEBART

Objectif :

Former les entreprises artisanales aux éléments clés de la RE2020 et comprendre la problématique et pouvoir dialoguer avec les autres interlocuteurs de la construction.

- Les enjeux et les objectifs de la RE 2020, par rapport au contexte global et aux engagements de la France, le nouveau DPE et l'harmonisation avec la RE 2020 (surface, usages, émission de GES des différentes énergies)
- La thermique d'hiver : explications des 3 indicateurs réglementaires (Bbio, Cep et Cep nr), des paramètres importants pour être conforme et des évolutions par rapport à la RT 2012
- Le bilan carbone : la réalisation d'une Analyse de Cycle de Vie et d'un Bilan Carbone ; explications des 2 indicateurs ICénergie.
- Le confort d'été : présentation du nouvel indicateur DH estival et des paramètres importants pour qu'un bâtiment reste confortable en été.

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €
Repas à la charge du stagiaire

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 200 €) 72 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 160 €) 112 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

QUALIBOIS AIR

Du 27 au 29 AVRIL

Animé par ETE

Cette certification permet de satisfaire aux exigences de compétences du référent technique de l'entreprise dans le cadre d'une demande de souscription à une qualification « RGE » dans le domaine de la chaudière bois énergie.

Objectifs :

- Acquérir les connaissances des principaux textes réglementaires, les données techniques et physico-chimiques du bois, la maîtrise du dimensionnement.
- Réaliser une installation ainsi que son entretien.

Partie théorique et pratique

Test QCM



* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 900 €
Repas à la charge du stagiaire

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 525 €) (participation dispositif FEBBAT 270 €) 105 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 630 €) (participation dispositif FEBBAT 270 €) 0 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 900 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

INITIATION TABLEUR EXCEL 20 et 21 JANVIER

Animé par CONSTRUIRE DEMAIN

Objectif :

Représenter sous forme de tableau des données qui permettront de faciliter la synthèse et l'interprétation des principaux résultats de l'entreprise du bâtiment.

Programme :

- Les généralités
- La saisie des données
- Les calculs
- La présentation des données



* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 400 €) 144 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 320 €) 224 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 544 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

IRVE

2 JUIN

Animé par Groupe Cahors

Objectif :

- Identifier les besoins liés aux types de véhicule, à leur exploitation et aux installations électriques des clients,
- Identifier les normes, les types d'architectures, connaître les caractéristiques principales des bornes de charge et des prises,
- Mettre en œuvre et en service les bornes de charge.
- Être certifiés à l'issue de la formation et être en capacité d'obtenir la certification EV Ready de niveau P1.
- Déterminer l'infrastructure nécessaire et les modifications de l'installation électrique,
- Connaître les réglementations propres aux ERP et aux parkings,
- Choisir la borne adéquate et les accessoires associés,
- Connaître les constituants de base dans le protocole TCP/IP,
- Mettre en œuvre et paramétrer les bornes de charge communicantes



* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 200 €) 72 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 160 €) 112 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

ANALYSE COMPTE DE RÉSULTAT 10 et 11 FÉV

Animé par CONSTRUIRE DEMAIN

Objectif :

Acquérir une méthodologie pour la compréhension des documents comptables.

Le compte de résultat et son contenu

- Présentation du compte de résultat
- La répartition des charges
- La répartition des produits
- Les différents niveaux de résultats fournis par le compte de résultat

Les outils d'analyse du compte de résultat

- Analyse de l'évolution des postes du compte de résultat sur 2 exercices
- Analyse des soldes intermédiaires de gestion

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 400 €) 144 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 320 €) 224 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 544 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

QUALIBOIS EAU

Du 23 au 25 JUIN

Animé par ADRAR

Cette certification permet de satisfaire aux exigences de compétences du référent technique de l'entreprise dans le cadre d'une demande de souscription à une qualification « RGE » dans le domaine de la chaudière bois énergie.

Objectifs :

- Acquérir les connaissances des principaux textes réglementaires, les données techniques et physico-chimiques du bois, la maîtrise du dimensionnement.
- Réaliser une installation ainsi que son entretien.

Partie théorique et pratique

Test QCM



14

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 900 €
Repas à la charge du stagiaire

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 525 €) (participation dispositif FEBBAT 270 €) 105 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 630 €) (participation dispositif FEBBAT 270 €) 0 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 900 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

DEMAT. MARCHES PUBLICS 10 MARS

Animé par Régine MOULLET

OBLIGATOIRE DEPUIS FÉVRIER 2019

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique

Objectif :

Être capable de répondre de manière dématérialisée aux appels d'offres des marchés publics.

Programme :

- Tour d'horizon des processus de dématérialisation des appels d'offres
- Présentation du Certificat Electronique
- Cas pratique pour répondre aux appels d'offre dématérialisés...
- Cas pratique pour répondre aux appels d'offres

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 238 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 120 €) 118 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 160 €) 78 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 238 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

15

* conditions de financement des formations page 18

ASSISTANTE BTP À partir du 7 MARS au 6 JUILLET

Animé par 3 formateurs

3^{ème} SESSION

Objectif :

L'objectif de cette formation est d'apporter les ressources nécessaires à la polyvalence exigée par ce métier en matière de gestion administrative, d'organisation, de planification de l'activité de l'entreprise du bâtiment, de relation clients et fournisseurs, ...

Parcours pédagogique:

- Connaissances Générales d'une entreprise du BTP et son environnement (1 jour)
Le 07 Mars 2022
- Administratif et social d'une entreprise artisanale du bâtiment (3 jours)
Les 24 et 25 Mars 2022 et le 13 Avril 2022
- Environnement technique et réglementaire dans le BTP (2 jours)
Les 02 et 03 Mai 2022
- Protection des données personnelles (RGPD), archivage et classement des documents afférent à une entreprise artisanale du bâtiment (1 jour)
Le 23 Mai 2022
- Procédure et déroulement administratif d'un marché du BTP (2 jours)
Les 13 et 14 Juin 2022
- Marchés Publics et Privés BTP - sous traitance (3 jours)
Du 04 au 06 Juillet 2022



* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 12 jours
Coût de la formation: 3 264 €

RESTE À CHARGE*

- Salarié 1 344 €
(participation CONSTRUCTYS 1 920 €)
- Salarié autre 3 264 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

Les formateurs

Jean-François
ANASTASSIOS



Joël BAILLOUD



Stefan AMICUCCI



7 et 8 AVRIL

ANALYSE DU BILAN

Animé par CONSTRUIRE DEMAIN

Objectif :

Acquérir une méthodologie pour la compréhension des documents comptables.

Jour 1: Le bilan et son contenu

- Présentation du bilan
- Les principaux éléments de l'actif et du passif
- Les masses schématiques du bilan : outil d'analyse simplifiée

Jour 2: Les outils d'analyse du bilan

- Le calcul et l'analyse du Fonds de Roulement
- Le calcul et l'analyse du Besoin en Fonds de Roulement
- L'interprétation des évolutions de ces deux indicateurs
- L'analyse des principaux ratios de rotation (stocks, créances, dettes fournisseurs...)
- La notion de bilan fonctionnel

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours
Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 144 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 400 €)
- Salarié 224 €
(participation CONSTRUCTYS 320 €)
- Salarié autre 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

AIDE AUX TRAVAUX

21 AVRIL

Animé par Stéphane AUGÉ

Aides financières en faveur des clients

Objectif :

Argumentez vos devis en maîtrisant l'ensemble des aides en faveur des travaux d'économies d'énergie.

Programme :

Le crédit d'impôt transition énergétique, L'éco prêt à taux zéro, les obligés, critères, mentions obligatoires, Les aides « habiter mieux » de l'ANAH, L'éco chèque logement Occitanie, La TVA à taux réduit, Les aides locales, La fondation du Patrimoine, Le principe d'éco-conditionnalité et le cumul des aides.

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 238 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 118 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 120 €)
- Salarié 78 €
(participation CONSTRUCTYS 160 €)
- Salarié autre 238 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

CHORUS PRO

12 MAI

Animé par Régine MOULLET

OBLIGATOIRE DEPUIS FÉVRIER 2019

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique

Objectif :

Etre capable de répondre de manière dématérialisée aux appels d'offres des marchés publics.

Programme :

- Tour d'horizon des processus de dématérialisation des appels d'offres
- Présentation du Certificat Electronique
- Cas pratique pour répondre aux appels d'offre dématérialisés...
- Cas pratique pour répondre aux appels d'offres

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 238 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 118 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 120 €)
- Salarié 78 €
(participation CONSTRUCTYS 160 €)
- Salarié autre 238 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

MÉMOIRE TECHNIQUE

23 JUIN

Animé par Régine MOULLET

Savoir vendre son entreprise dans le cadre des marchés publics

Objectif :

Acquérir une méthodologie simple pour constituer un mémoire technique efficace.

Programme :

- Repérer et sélectionner ses marchés
- La réponse à un appel d'offre, un véritable acte commercial
- Mettre en avant les atouts de son entreprise au travers du dossier de capacités
- Construire un Mémoire technique efficace
- « Pour savoir où on va, il faut savoir où on est »

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 238 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 118 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 120 €)
- Salarié 78 €
(participation CONSTRUCTYS 160 €)
- Salarié autre 238 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

CONDITIONS DE FINANCEMENT DES FORMATIONS

Les stages effectués par le Chef d'Entreprise, son conjoint ou les salariés, peuvent solliciter une participation financière des Fonds d'Assurance Formation (FAFCEA) ou des OPCO (CONSTRUCTYS).

Chef d'entreprise et conjoint collaborateur du bâtiment



Si vous dépendez du Fonds d'Assurance Formation des chefs d'entreprise Artisanale (FAFCEA), vous réglez uniquement les sommes à la charge de votre entreprise et nous assurons le suivi de votre prise en charge sous réserve des critères de prise en charge suivants.

- **Pour l'année 2022, les conditions de financement applicables en 2021 sont reconduites en l'état en 2022.**
- **Présentation lors de l'inscription de l'attestation de versement de la contribution formation professionnelle datant de moins d'un an.**

Ces réserves ne s'appliquent pas aux dispositifs FEEBAT RENOVE, QUALIPAC, QUALIBOIS modules air et eau, QUALISOL et QUALICETI.

Salariés du bâtiment (CONSTRUCTYS)



L'OPCO de la Construction CONSTRUCTYS pour les entreprises - de 50 salariés participe financièrement aux formations à hauteur de **20 € de l'heure** par stagiaire et dans la limite des fonds disponibles octroyés par Constructys.

A la demande de la CAPEB, Constructys a supprimé les plafonds pour les moins de 50 salariés, et c'est une grande avancée pour nos entreprises.

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, Constructys peut également prendre en charge une partie du salaire de vos salariés en formation (montant maximum 12€/heure/stagiaire pour les entreprises - de 11 salariés).

Vous réglez uniquement le montant restant à la charge de votre entreprise. Les coûts pédagogiques pris en charge par Constructys sont directement réglés à l'organisme de formation

Ces réserves ne s'appliquent pas aux dispositifs FEEBAT RENOVE, QUALIPAC, QUALIBOIS modules air et eau, QUALISOL et QUALICETI.

Entreprises ne relevant ni du FAFCEA, ni de CONSTRUCTYS

Vous réglez le montant total de la formation et nous vous fournissons les documents à transmettre à votre OPCO afin de constituer un dossier de demande de financement.



- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES -

1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par le CTFPA dans le cadre de la formation professionnelle continue ainsi que les prestations techniques.

Le fait que le CTFPA ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

Toute prestation accomplie par le CTFPA implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

2. Prestations

Les prestations de services concernées par ces conditions générales de vente sont les suivantes :

Formation inter-entreprises : formation sur catalogue et formation sur le site Internet.

Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client.

Conseil, suivi et accompagnement formation

3. Inscription, Devis

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception par le CTFPA, de la convention de prestation de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le cachet commercial du client accompagnée du chèque de participation.

Toute commande spécifique de formation sur mesure fera l'objet d'une confirmation écrite en retournant le devis du CTFPA dûment revêtu du cachet commercial du client, signé et accompagné de la mention manuscrite « bon pour accord ».

Une lettre de convocation et ou un mail indiquant le lieu exact et les horaires de la formation seront adressés au participant.

Le CTFPA ne peut être tenu responsable de la non-réception de ceux-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'emargement seront adressées au client après chaque formation.

4. Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux du CTFPA et ses annexes implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des stagiaires.

5. Prix

Prestations de formation : Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Ils sont nets de taxe, le CTFPA n'étant pas assujéti à la TVA.

6. Paiement

Le règlement du prix des formations ou des prestations techniques est effectué par :
chèque libellé à l'ordre du CTFPA.
virement en précisant le nom de l'entreprise et l'intitulé du stage ou de la prestation technique.
Espèces.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

7. Règlement par un organisme tiers

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client :
de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.

d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas au CTFPA avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

8. Délais de paiement

Tout paiement de formation s'effectue avant l'entrée en stage du client.

9. Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Auquel s'ajoute l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, le CTFPA se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

10. Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande au CTFPA sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), le CTFPA pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation dans un délai de 5 jours ouvrés ou non présentation du stagiaire à la date du début de la formation entraînera la facturation du coût du reste à charge (déduction faite de la prise en charge OPCO, Fonds d'Assurance Formation, ...) de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

Le CTFPA se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail ou par téléphone, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait du CTFPA. En cas d'annulation définitive de la formation par le CTFPA, il est procédé à la restitution des règlements perçus. En cas de réalisation partielle par le CTFPA, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

12. Supports de formation

Les stagiaires et clients des formations dispensées par le CTFPA ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...).

Les supports de formation restent la propriété exclusive du CTFPA et/ou du formateur.

13. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

14. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :
des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du CTFPA.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : CTFPA, 11 rue Jean Monnet - BP6 - 31240 SAINT JEAN ou par mail à : communication@ctfpa.fr.

En particulier, le CTFPA conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée légale. Enfin, le CTFPA s'engage à ne pas diffuser, sans accord du stagiaire, à l'issue des formations toute image qui aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de mises en situation.

15. Tribunal compétent

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

Ainsi et en application du décret N° 2015-282 du 11 mars 2015, en cas de litige survenant entre le Client et le CTFPA à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable tout recours judiciaire.

Si aucune solution ne peut être trouvée au différend contractuel, le litige sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents.

Chefs d'entreprise, Conjointes Collaboratrices & Salariés

Renseignements : service formation au 05 34 09 81 82 ou formation@u2p09.fr

Raison sociale :
Effectif salariés (hors apprentis):.....
Nom- Prénom du chef d'entreprise:.....
Adresse:.....
.....
N° tel.:.....
Mail:.....
Activité :
N° SIRET : ____ . ____ . ____ . 000 ____ Code NAF: ____

Signature / Cachet

A retourner dès réception

Par mail : formation@u2p09.fr Ou courrier: CAPEB CNATP 09 BP 10133 - 09003 Foix Cedex

**Merci de joindre UN chèque PAR STAGE à l'ordre du CTFPA
une convocation vous sera adressée environ une semaine avant le début de la formation**
Indiquez ci-dessous les formations intéressant votre entreprise en complétant le tableau

Intitulé de la formation	Nom- Prénom stagiaire	Date de naissance	Statut
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié

FINANCEMENT DES FORMATIONS

CHEF(FE)S D'ENTREPRISE, CONJOINT(E)S COLLABORATEUR OU CONJOINT(E)S ASSOCIÉ(E)S
Le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA),
avance les montants de vos formations techniques.

Grâce à la subrogation, vous réglez uniquement la différence restant à votre charge.
Nous assurons le gestion et le suivi de votre demande de prise en charge.



SALARIÉ(E)S DU BTP,

Constructyvs participe financièrement aux coûts de formation et aux salaires selon des plafonds de prise en charge.
Grâce à la subrogation, vous réglez uniquement la différence restant à votre charge.
Nous effectuons et assurons le suivi de votre demande de participation financière.

**Profitez des financements pour vous former et former vos salariés !
Simplifiez-vous la gestion des dossiers avec notre service de proximité
« BACK OFFICE FORMATION »**

Pour tout renseignement :

Katia CATTANEO
Assistante de Direction
Chargée des formations et des qualifications
05.34.09.81.82
formation@u2p09.fr



Monique MACIEL
Chargée des relations avec les Entreprises
06.80.04.08.78
formation@u2p09.fr